



-VILLE D'AUBERCHICOURT
-ARRONDISSEMENT DE DOUAI
-DÉPARTEMENT DU NORD

Auberchicourt,
Le 24 Avril 2026

N° 2026/37

Le Maire d'Auberchicourt,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L
2213-2,

Vu la demande de la société ROBINEAU FRERES de Avelin concernant des
travaux rue de Masny à Auberchicourt.

Considérant qu'il y a lieu de préserver la sécurité et la tranquillité publique tant
pour les usagers, les riverains, les piétons et les membres de l'entreprise,

ARRETE

- Article 1 : La circulation sera restreinte, aux abords du chantier et le
stationnement interdit au droit du chantier à compter 27
Avril 2026, et ce, jusque la fin des travaux
-
- Article 2 : Les infractions au présent arrêté seront constatées par des
procès verbaux et poursuivies conformément à la loi.
-
- Article 3 : L'entreprise qui exécute les travaux aura la charge :

De sécuriser les piétons et la circulation des véhicules
De poser les différents panneaux de signalisation et de déviation
De remettre les lieux en l'état

- Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmis à :
 - Au Commissariat d'Aniche,
 - Monsieur le Commandant du Centre de Secours de Somain,
 - Monsieur le directeur de ROBINEAU Frères,
 - Madame la Secrétaire Générale d'Auberchicourt,
 - Monsieur le Responsable du Service Technique d'Auberchicourt.
 - Monsieur le responsable de EVEOLE

En application des dispositions du Décret n° 65-25 du 11 Janvier 1965 modifié
le 28 Novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation
devant le Tribunal Administratif de Lille dans le délai de deux mois de la publication.

Le Maire
Olivier BAELUS.

PLACE SUZANNE LANOY - B.P. N° 10 - 59165 AUBERCHICOURT

TEL. : 03.27.92.43.30

secretariat@auberchicourt.fr

